

**Etude de faisabilité pour la réalisation de
logements locatifs sociaux à BOURG-BRUCHE**

Rapport n° CP/2013/184

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne la demande de subvention départementale de la Commune de Bourg-Bruche pour une étude de faisabilité en vue de la création de logements locatifs sociaux dans l'immeuble de la mairie.

Lors de sa réunion du 26 mars 2012 le Conseil Général a actualisé son aide aux communes et EPCI concernant les études de faisabilité et de pré-programmation pour la réalisation de logements aidés. Le Département finance ces études à hauteur de 80 %, la subvention départementale étant plafonnée à 6 400 € HT, hors étude énergétique. Ce plafond est de 8 000 € sur les territoires prioritaires de la territorialisation de la politique départementale de l'habitat pour la mobilisation du bâti existant. Dans ce cadre, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen la demande de la commune de Bourg-Bruche pour une étude de faisabilité pour la réalisation de logements sociaux. La subvention susceptible d'être octroyée s'élève à 6800 € qui seront versés en 2013 au rendu de l'étude de faisabilité.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22658	65-65734-72	10 000,00 €	10 000,00 €	6 800,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la Commune de Bourg-Bruche une subvention de 6 800 € représentant 80 % du coût subventionnable HT pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la création de logements sociaux dans la mairie.

Strasbourg, le 15/02/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL